

## 4 L'ECONOMIE LOCALE



### Les taxes

#### Augmentation de la contribution financière au budget de la commune

- Par une augmentation du versement de la taxe de séjour (plus 30.000 euros).
- Par une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



### Contribution à l'économie locale

#### Bon à savoir :

Le panier moyen d'une famille est de 45€, dont 11% pour les loisirs et 38% pour l'alimentation.

Cela représente plus de 1,3 million d'euros de retombées pour la région.

La typologie des clients du camping est connue pour son envie de découvrir les alentours et les spécialités locales.

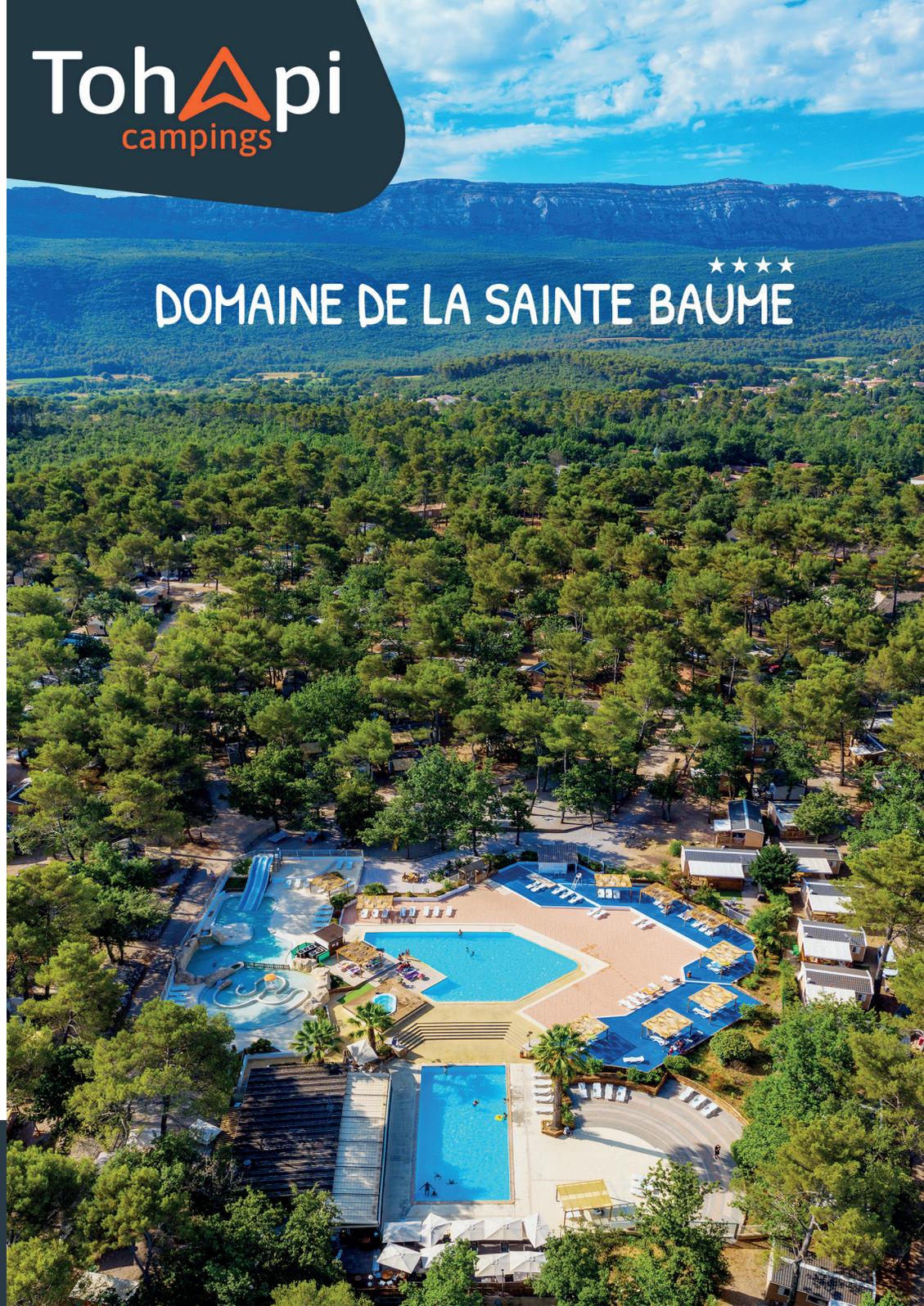
#### Le projet prévoit :

- D'intensifier le relais informations des animations implantées sur la commune (Golf, centre équestre, canoë, expositions, marchés traditionnels, vignobles, commerces de bouches...)
- Création de 14 postes sur le camping favorisant un recrutement local.
- Réaménagement de la piste cavalière dans une logique de promenade à circulation douce utilisable par tous.
- Le développement des partenariats avec les associations de la commune.

**La mise à disposition de la piscine couverte pour les enfants de la commune hors saison estivale, dans le cadre scolaire.**



**Rendez-vous le 26 Novembre  
sur le Camping de la Sainte Baume  
pour discuter ensemble du projet.**





## 1 L'INSERTION PAYSAGÈRE



### Pollution visuelle et parc aquatique

**Aucune pollution visuelle :** Le toboggan est encaissé 4m en dessous de la piste cavalière. Le dernier Mobil-home de l'extension est distant d'environ 100 m de la première villa.

**Le projet prévoit :**

- Un mur anti-bruit de 3m de haut qui va isoler visuellement le camping de son voisinage.
- Une double barrière végétale de part et d'autre de la piste cavalière.
- Des Mobil-homes avec bardage bois.

**L'extension du parc aquatique**

Il s'agit d'un simple agrandissement de l'existant.

**Le projet prévoit :**

- L'ajout d'un bassin de 100m<sup>2</sup> (19\*5m) équivalent à deux piscines privées.
- L'ajout d'un toboggan, qui intègre un mur afin d'isoler le parc aquatique et d'atténuer les bruits.

## 2 LES NUISANCES



### Tapage nocturne

**Bon à savoir :** En 2018, des nuisances sonores ont été constatées. Pour répondre à ce problème le programme d'animation a été modifié. Depuis aucune animation au delà de 23h.

**Le projet prévoit :**

- La mise en place d'un mur antibruit de 200m de long coté parc aquatique.
- La couverture et l'isolation phonique de l'espace scénique.
- Les animations diurnes ont été aménagées (baisse du son de l'aquagym,...)
- Le déplacement du club enfants. Ces mesures ont été intégrées suite à l'intervention d'un acousticien. Une fois les travaux réalisés, il interviendra à nouveau pour mesurer le niveau sonore.



### Gérer les flux des véhicules

**Bon à savoir :** Des initiatives ont déjà été prises avec un accueil déporté qui a amélioré le trafic.

**Le projet prévoit :**

- L'extension du parking existant afin que les clients ne débordent plus sur la route lors de leur arrivée.
- Privilégier les circulations douces dans l'extension.
- L'implantation de végétaux permettra de limiter la pollution liée aux eaux de ruissellement du parking.

## 3 L'ENVIRONNEMENT



### La forêt préservée

**Une étude environnementale réalisée par biomeo/Symbiodiv :** démontre que l'implantation du projet d'extension n'est incluse dans aucun périmètre de protection ou inventaire du patrimoine naturel.

**Le projet prévoit :**

- De débroussailler la zone de l'extension tout en conservant 95% des arbres.
- La plantation à partir d'espèces indigènes labellisés Végétal local.
- La création de massifs végétaux et minéraux pour préserver la faune locale (couleuvres de Montpellier et lézards des murailles).



### La gestion de l'eau optimisée

**Bon à savoir :**

Comme dans tout le département du VAR, le camping est soumis aux restrictions d'eau. Il n'y a aucun gaspillage des ressources d'eau.

**Le projet prévoit :**

- La mise en place d'une station d'épuration autonome permettant l'utilisation des eaux traitées pour l'arrosage.
- La mise en place de réducteurs de pression sur les vannes d'alimentation d'eau.
- La mise en place d'un nouveau système de traitement et de recyclage des eaux de piscine afin de limiter la consommation d'eau.



### Le risque incendie maîtrisé

**Bon à savoir :**

Comme partout ailleurs dans la commune, le risque d'incendie sur la zone boisée peut être considéré comme modéré à fort, car très boisé. De plus le site est régulièrement traversé par des promeneurs. Les aménagements réalisés dans le cadre de l'extension permettront de réduire ce risque.

**Le projet prévoit :**

- Un traitement de la végétation à risque via un débroussaillage ciblé du sous bois.
- Une extension du réseau RIA, rajouts de poteaux incendie dont un à l'extérieur de la zone campable.
- L'aménagement d'une piste de 4m de large
- L'ajout d'une sortie de secours
- La sensibilisation des clients (avec l'interdiction des BBQ collectifs, une fiche de prévention et le règlement intérieur remis à leur arrivée).